

COMPTES

2015

Rapport de la municipalité au conseil communal sur la
gestion durant l'exercice 2015 (Préavis 06/2016)





Au conseil communal de Saint-Cergue,

Madame la présidente, mesdames et messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes, de l'arrêté du conseil d'état sur la comptabilité des communes et du règlement du conseil communal de 2007, nous vous présentons le rapport de gestion et les comptes pour l'exercice de l'année 2015.

GENERALITES

ADMINISTRATION GENERALE

Après une année 2014 très mouvementée la stabilité s'est à nouveau installée en 2015.

Le premier janvier Madame Laurence Gilardi a pris le poste de secrétaire municipale et s'y est immédiatement intégrée. Jusqu'à l'entrée en fonction du 5ème municipal, Monsieur Dominique Gafner, mi-avril la municipalité a fonctionné à quatre. Monsieur Gafner a repris les dicastères vacants de Monsieur Jaussi, ainsi que l'eau potable, compte tenu de ses compétences. La municipalité s'est réunie à 46 reprises.

Depuis 2015 St-Cergue est à nouveau une commune formatrice. Grâce au très bon fonctionnement de nos services, deux apprentis ont débuté leur apprentissage début août, Mademoiselle Justine Mériet à l'administration et Monsieur Adrien Frantz à la voirie. Madame Laurence Gilardi a suivi les cours de formateur.

La population de St-Cergue continue d'augmenter pour arriver à 2406 habitants fin 2015, principalement due après la réalisation de plusieurs immeubles au centre de St-Cergue, proche de la gare. Le nombre de mutations est toujours très élevé et se situe à 655 mouvements en 2015, soit 306 arrivées, 263 départs et 86 changements de domicile dans la commune.



REPARTITION DES DICASTERES - ANNEE 2015

Cornélia Gallay - Syndique

- Administration générale - police - représentations extérieures - épuration - service du feu - Nyon
Région Tourisme (NRT)
Suppléante : Danièle André

Danièle André - Vice-Syndic

- Police des constructions - instruction publique - accueil de jour - sécurité sociale - cultes - cultures
Suppléante : Cornélia Gallay

Dominique Gafner – Municipal – dès le 13 avril 2015

- Forêts - alpages - terrains parcs et promenades - protection civile - eau potable - tourisme
Suppléant : Paul Ménard

Pierre Graber - Municipal

- Routes & voiries - gestion des déchets - bâtiments - énergie – sports - ski de fond
Suppléant : Dominique Gafner

Paul Ménard - Municipal

- Finances - urbanisme - mobilité
Suppléant : Pierre Graber



SERVICES COMMUNAUX - ANNEE 2015

GREFFE MUNICIPAL POLICE DES CONSTRUCTIONS	Laurence Gilardi - Secrétaire municipale Justine Mérier – Apprentie (dès le 01.08.2015)
CONTRÔLE DES HABITANTS POLICE DES ETRANGERS	Eliane Sottas - Secrétaire
INFORMATIQUE / SITES WEB FACTURATION	Christian Briacca - Employé administratif
BOURSE COMMUNALE	Gérald Chollet - Boursier communal Bourse = 70 % / Technicien = 30 %
ASSISTANT DE SECURITE PUBLIQUE (ASP) (Employés par la commune de Genolier, en collaboration avec les communes de Arzier-Le Muids, Givrins et Trélex)	Daniel Levivant Adrien Gafner
SERVICE DE LA VOIRIE	Arnaud André - Responsable Patrick Gilliéron Saban Hadzic Jonathan Magnenat Adrien Frantz – Apprenti (dès le 01.08.2015)
BATIMENTS - INTENDANCE ET CONCIERGERIE	Yvan Demierre - Responsable Maria Roulin
BIBLIOTHEQUE COMMUNALE	Suzanne Berset - Responsable
CANTINE SCOLAIRE (jusqu'à fin juin)	Nathalie Carco - Responsable
PATROUILLEURS	Jannick Burnier - Responsable
SKI DE FOND Chauffeurs de chenillettes	Jacques Cupelin Denis Perillat
SERVICE INTERCOMMUNAL DES FORETS Garde forestier Secrétaire	Ce service est géré par la ville de Nyon Alain Pérusset Barbara Baër



PREAVIS ET RAPPORTS

Le conseil communal s'est réuni à 4 reprises durant l'année 2015

Séance du mardi 17 mars 2015

Préavis No 01/2015 – Demande de crédit de CHF 1'068'000.- (TTC) destiné à financer les frais d'études jusqu'au crédit de construction d'un bâtiment scolaire comprenant une école, une UAPE, un parking sous-terrain et une centrale de chauffage à distance à bois.

La commission ad hoc fait part de quelques recommandations et demande au conseil communal d'approuver le préavis tel que présenté.

La commission des finances recommande que, dans les études d'avant-projet, soit prise en compte l'éventuelle reconsidération de l'emplacement du parking, afin de remédier aux coûts générés par les inconvénients (travaux d'excavation importants, entrée et sortie éloignées du réseau routier existant). En effet, la limitation des coûts de réalisation, une meilleure proximité des commerces, restaurants et résidents favorisera l'attractivité et la rentabilité de ce parking. Elle recommande que la réflexion relative aux parkings soit réalisée de façon globale en analysant les besoins immédiats de la population et en intégrant dans la stratégie de stationnement l'utilisation et l'apport financier possible des parkings extérieurs,

Le choix de la variante pour le CAD doit être validé par la Municipalité suite à un comparatif détaillé des variantes mentionnées dans le préavis. Le comparatif doit prendre en compte non seulement les coûts d'investissement mais également les coûts d'exploitation. Il sera par ailleurs nécessaire de revoir le prix de revient de l'énergie vendue.

La commission des finances recommande à la Municipalité de prendre en compte ses remarques et recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 38 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Préavis No 02/2015 – Demande de crédit de CHF 180'000.- (TTC) pour la révision du plan directeur communal (PDCom), du plan général d'affectation (PGA) et de son règlement.

La commission d'urbanisme recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

La commission des finances souligne l'importance de la révision de ces plans, car ils conditionneront fortement le développement futur et serein de notre commune, par contre elle regrette que cette dépense soit amortie en une seule fois. Elle imputera les comptes en une fois au lieu d'être étalé sur une période plus grande.

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal à l'unanimité par 40 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Préavis No 03/2015 – Demande de crédit de CHF 111'000.- (TTC) destiné au remplacement du tracteur de la voirie.

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 38 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Préavis No 04/2015 – Adoption du projet d'aménagement de trottoirs le long de la route de France RC 19-B-P et réorganisation de la place devant la caserne des pompiers. Servitude de passage public nécessaire à la réalisation des travaux.

La commission d'urbanisme recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal à l'unanimité par 40 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.



Préavis No 05/2015 – Demande de prêt de maximum CHF 100'000.- sur une année pour la Société TéléDôle SA au taux de 1,5 %.

La commission des finances écrit dans ses conclusions : « la région dispose des instruments nécessaires pour faire face à la crise actuelle de TéléDôle SA. Un prêt de CHF 100'000.- par la commune de St-Cergue, qui, de plus, ne représente que 13,4% de l'actionnariat, n'est donc pas nécessaire. Compte tenu de ce qui précède, la commission des finances recommande au conseil communal de refuser le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 22 voix pour, 10 voix contre, 6 abstentions et 2 récusations.

Séance du mardi 23 juin 2015

Nomination du bureau

Présidente	Maria Guichard est élue par applaudissements
Vice-présidente	Personne ne se présente, pas d'élection
Vice-Secrétaire	Personne ne se présente, pas d'élection
Scrutateurs	Marie-José Hautier-Pla et Fernand Veluz sont élus par applaudissements
Scrutateurs suppléants	Murielle Jelk et Amandine Lohri sont élues par applaudissements

Préavis No 06/2015 – Demande de prêt de crédit de CHF 172'800.- TTC destiné à la réfection du revêtement de la moitié du chemin du Carroz-Delay (côté cimetièrre) et au remplacement d'un tronçon de conduite d'eau.

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal à l'unanimité par 34 voix.

Préavis No 07/2015 – Rapport de la municipalité sur la gestion des comptes durant l'exercice 2014

La commission de gestion conclut et recommande : « la gestion globale de la commune a débouché sur un résultat positif grâce notamment à la majoration de 5 points d'impôt. Le travail d'assainissement entrepris depuis plusieurs années semble porter ses fruits. On observe globalement une bonne gestion comptable grâce, entre autre, à des outils adaptés. Il demeure que le bénéfice net est dû en partie à des revenus conjoncturels tels que les impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutations, ainsi qu'aux ventes de DDP. Dans ce contexte, le résultat doit donc être considéré avec pondération.

La commune entre dans une période délicate en raison de gros investissements d'infrastructure à réaliser. Considérant que la marge d'autofinancement dégagée en 2014 et les fonds de réserve ne couvriront pas l'ensemble des dépenses, le recours à l'emprunt semble inévitable. Au vu de ce qui précède, la commission de gestion réitère la demande faite à la municipalité de développer les impacts financiers (vision annuelle/totaux/pourcentages) lors de la présentation des préavis au conseil, en ajoutant les indicateurs suivants : - évolution du montant total de la dette / - variance par rapport au budget ou au plan d'investissement / - impacts éventuels sur les fonds de réserve, afin de fournir aux conseillers les outils nécessaires à leurs prises de décision. »

La commission de gestion, - vu les analyses et commentaires / - vu la proposition de la Fiduciaire Busset / - considérant que le budget 2014 a été accepté par le conseil communal à fin 2013 sur recommandation de la commission des finances et a été globalement respecté, recommande au conseil communal de donner décharge à la municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2014, d'adopter le compte de fonctionnement ainsi que le bilan au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui sont présentés, de la libérer du mandat qui lui a été confié pour le contrôle de l'exercice 2014.

Le conseil communal accepte le préavis municipal à l'unanimité par 34 voix.



Séance du mardi 6 octobre 2015

Composition du bureau

Président	Maria Guichard
Vice-présidente	Amandine Lohri
Scrutateurs	Maria-José Hautier-Pla Fernand Veluz
Scrutateurs suppléants	Murielle Jelk Daniel Bouvier
Secrétaire	Evelyne La Ferla
Vice-secrétaire	Jean-Michel Rey

Préavis No 08/2015 - Arrêté d'imposition 2016

Le taux reste inchangé à 66 % de l'impôt cantonal de base.

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Préavis No 09/2015 – Demande de crédit de CHF 86'300.- (TTC), destiné à une première tranche de rénovation du temple protestant (remplacement du chauffage et réparation des façades).

La commission des finances, après analyse financière et remarques, recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 32 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention et 1 récusation.

Préavis No 010/2015 – Demande de crédit de CHF 120'000.- (TTC), destiné à financer le remplacement d'un tronçon d'environ 170 mètres de la conduite d'alimentation principale en eau potable de la commune.

La commission des finances retire son amendement et propose au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Préavis No 011/2015 – Demande de crédit de CHF 70'000.- (TTC), destiné au remplacement de la canalisation de relevage de la station des Tencoy

La commission des finances après analyse financière recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Séance du mardi 8 décembre 2015

Préavis No 12/2015 - Budget municipal pour l'année 2016

La commission des finances, dans ses conclusions, dit « la stratégie financière développée par la municipalité pour les 4 années à venir est ambitieuse, avec des investissements de MCHF 15.62. La marge d'autofinancement de ce budget ne laisse que peu de liberté de manœuvre, avec des investissements de MCHF 5.37 en 2016, dont MCHF 4.96 en priorité



obligatoire et 1. Si de nouvelles sources de revenu ne sont pas rapidement disponibles (nouvelles vente de DDP, accueil de quelques contribuables à haut revenu ou particulièrement fortunés), une deuxième augmentation substantielle du taux d'imposition communal dès 2017 ou 2018 sera inévitable. Ou alors, la commune devra renoncer à tout investissement extrabudgétaire, ou encore s'endetter à nouveau au-delà du raisonnable. La municipalité a cependant déjà annoncé au conseil communal que la priorité de chacun des projets serait revue en cours d'année en fonction des financements disponibles sans endettement excessif ».

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté et à la municipalité de tenir compte des remarques et analyses présentées dans ce rapport.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 36 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Préavis No 13/2015 – Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

La commission ad hoc explique les éléments clés et le fonctionnement du DISREN, les opportunités, les contraintes et les conséquences pour la commune de St-Cergue. Ensuite elle recommande au conseil communal d'approuver le préavis tel que présenté.

La commission des finances remarque : « elle souhaite souligner que trois communes ont fait le choix de ne pas faire partie du conseil régional. Si elles ne contribuent ni au DISREN, ni au fonctionnement du conseil régional, elles bénéficient tout de même des infrastructures et développements financés par la contribution des autres communes. Une telle attitude, pour le moins anti-solidaire, ne paraît pas acceptable et la commission invite la municipalité et le représentant du conseil communal à recommander vivement au conseil régional de convaincre ces communes à rejoindre au plus vite le dispositif d'investissement solidaire de leur région ». En conclusion, la commission est convaincue que pour affronter les défis futurs de notre commune, il faut penser région et elle recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 36 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Préavis No 14/2015 – Révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon

La commission ad hoc conclut que : « cette révision des statuts permettra d'améliorer le fonctionnement du conseil régional. Elle constate avec satisfaction une volonté de se diriger vers plus de démocratie, plus de dynamisme et plus de visibilité » et elle recommande au conseil communal d'approuver le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 36 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Préavis No 15/2015 – Demande de crédit de CHF 1'100'000.- (TTC) destiné à l'acquisition de l'immeuble de l'ancienne poste sis sur la parcelle 538, Route d'Arzier 4, et à son adaptation.

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 35 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Préavis No 16/2015 – Cession des actions TéléDôle au Conseil régional du district de Nyon

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 33 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 3 récusations.

Préavis No 18/2015 – Demande de crédit de CHF 23'000 (TTC) pour l'étude de la sécurisation de la falaise au lieu-dit Les Pralies

La commission des finances, après remarques, recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 31 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.



ADMINISTRATION

Administration générale

Conseil régional

En 2015 un important travail a été effectué afin de préparer d'une part le nouveau dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) et, d'autre part, la révision des statuts. Le conseil intercommunal a adopté les deux objets à une large majorité. Afin qu'ils entrent en vigueur chaque commune doit les passer devant son législatif d'ici 2016. Ces réformes déboucheront sur la mise en place d'un instrument financier solidaire, novateur et consensuel pour les projets régionaux.

En ce qui concerne les transports publics l'évolution des fréquentations est significative :

- NStCM : En 2015, 1'170'869 voyageurs, soit 16.2 % d'augmentation par rapport à 2014.
- Réseau urbain Nyon-Prangins : Augmentation globale de 23.9 % suite à la réorganisation du réseau urbain Nyon-Prangins.

De nombreux projets ont été soutenus et suivis, comme la filière bois, l'abattoir régional, la maison des vins de la Côte, la gouvernance touristique, la culture et les sports.

Le rapport annuel 2015 du conseil régional peut être consulté sur le site internet de la commune ou sur le site du conseil régional sur www.regionyon.ch.

TéléDôle

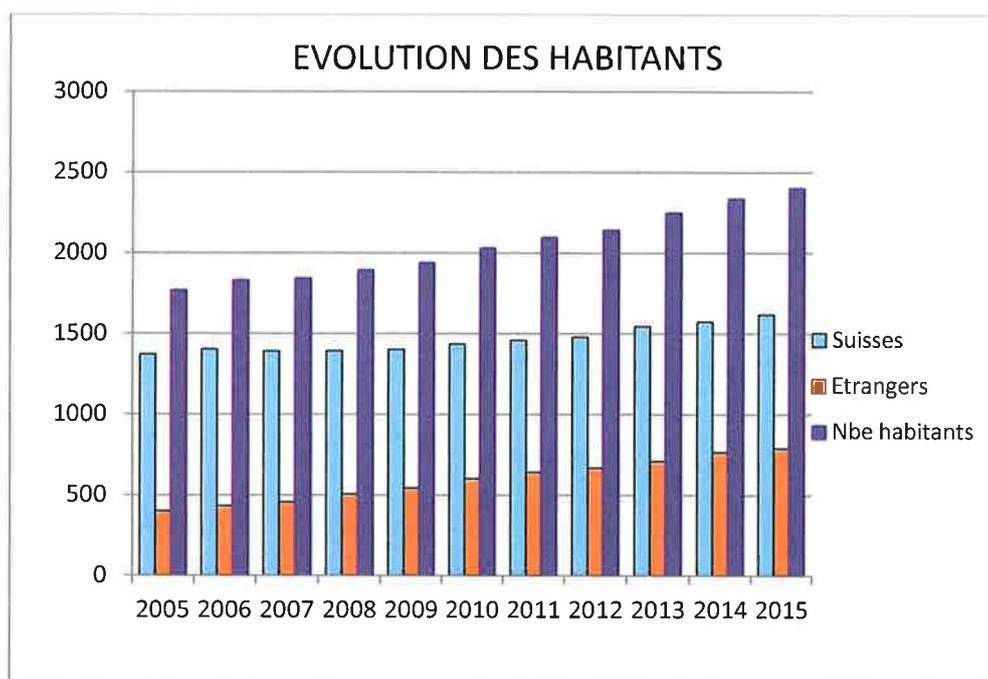
La saison 2014-2015 n'a démarré que fin janvier ce qui a contraint TéléDôle à solliciter une nouvelle fois le soutien des communes actionnaires pour faire face à ses engagements. Une taskforce a été créée avec des représentants de TéléDôle et du conseil régional afin de proposer une nouvelle gouvernance de TéléDôle. La société va se concentrer sur une mission de société d'équipement touristique. Le système décisionnel avec un seul actionnaire public, à savoir le conseil régional, serait simplifié, plus fort afin de permettre l'accès à des fonds de tiers. L'exploitation s'organiserait sur l'entier du massif franco-suisse par contrat avec la Sogestar. Pour en arriver là, les actionnaires ont été sollicités dans le but de remettre le 100% des actions en mains publiques au conseil régional. Le conseil régional reprendrait également le cautionnement des communes. La finalisation du processus est prévue en 2016.

Mobilité

Le NStCM a entamé une profonde évolution de gestion et d'horaires, depuis le petit train touristique, devenant train cadencé au quart d'heure aux heures de pointes jusqu'à Genolier, afin de satisfaire aux besoins des pendulaires. St-Cergue voit dès décembre 2015 son offre augmentée à la demi-heure toute la journée en semaine et pour plusieurs courses les samedis et dimanches. L'arrivée de quatre nouvelles rames à plancher surbaissé assure l'accès aux personnes à mobilité réduite. La première classe a à nouveau été introduite.



Population



	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Nbe habitants	1898	1944	2035	2100	2147	2254	2340	2406
Suisses	1393	1401	1435	1459	1478	1545	1575	1617
Etrangers	505	543	600	641	669	709	765	789
Dont								
0 à 15 ans	320	312	327	300	306	345	383	380

L'augmentation de la population pour 2015 s'élève à 66 personnes pour arriver à un total de 2406 habitants au 31 décembre 2015.

TOURISME

Une nouvelle carte de randonnée estivale a été établie et elle est à disposition pour les visiteurs et randonneurs à l'office du tourisme de Saint-Cergue. Les forfaits skis et raquettes fondues ont très bien fonctionné en cette année 2015, il y a eu une augmentation avérée pour ces événements.

Ski de fond

L'hiver début 2015 se caractérise par l'arrivée tardive de la neige fin janvier 2015 seulement et l'absence de neige à Noël 2015, conditions qui se ressentent sur la vente des vignettes en baisse de 20% par rapport à 2014.

Néanmoins, le compte ski de fond présente en 2015 un léger bénéfice, un peu artificiel il est vrai, car dû à l'absence d'amortissement de 40'000 CHF des 2 chenillettes achevé en 2014. On constate aussi une baisse des charges de carburant, acheté à des prix plus avantageux et une baisse des frais de salaire sur le poste chauffeur externe. De plus, aucune révision en profondeur des 2 machines n'a été effectuée cette année.



FINANCES

Les comptes 2015 présente un excédent de revenu de 1'064'000 CHF alors que nous avions prévu un déficit de 192'000 CHF. Cet excédent de revenu provient des 700'000 CHF de revenus fiscaux supplémentaires par rapport au budget 2015 et d'un retour exceptionnel de l'AISGE de 127'000 CHF. D'autre part, nous avons maintenu une très bonne maîtrise de nos coûts.

Aujourd'hui notre marge d'autofinancement est de l'ordre de 1'782'000 CHF. Cela comprend les revenus de 417'000 CHF provenant de la vente des DDP.

L'augmentation des charges des comptes 2015 est en conformité avec le budget 2015. La hausse par rapport au compte 2014 tient essentiellement aux augmentations de la facture sociale et de la péréquation.

En 2015, le niveau de nos investissements brut a été de 3'044'000 CHF et la marge d'autofinancement – revenu de la vente des DDP a permis de couvrir un peu moins de 60% de ce montant. Ce n'est pas négligeable. Cependant, nous avons dû et devrons dans le futur recourir à l'emprunt.

Heureusement, les intérêts de notre dette d'un montant de 44'730 CHF restent largement supportables, la part de nos revenus affectés au paiement de la dette étant de 0.37%.

En conclusion, les comptes 2015 montre que les finances de la commune restent saines et qu'elles devraient nous permettre d'envisager sereinement les investissements importants à réaliser au cours de la prochaine législature

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



Eléments clés des comptes 2015

Les comptes 2015 présentent un **excédent de revenu de KCHF 1'064** alors que le budget prévoyait un excédent de charges de KCHF 192.

Des revenus fiscaux plus élevés de KCHF 700 par rapport au budget, une très bonne maîtrise des charges et un retour extraordinaire de l'AISGE de KCHF 127 expliquent en grande partie cette différence.

42% des charges communales peuvent être contrôlées par la municipalité, 58% n'est pas maîtrisable.

La **valeur du point d'impôt 2015** s'élève à **CHF 91'900.--** (taux de 66%).

La **marge d'autofinancement** s'élève à **KCHF 1'782** sur laquelle il faut toutefois déduire les revenus ponctuels liés aux ventes de DDP (KCHF 417).

Conseil communal du 21 juin 2016





Eléments clés des comptes 2015

Charges : KCHF 13'014

Les charges financières (./ affectation à réserve DDP) sont identiques au budget, mais plus élevées de KCHF 409 en comparaison avec les comptes 2014.

Cette différence s'explique principalement par l'augmentation des remboursements et participations, soit les frais liés à la péréquation.

Revenus : KCHF 14'078

Les revenus financiers (./ ventes des DDP) sont supérieurs au budget de KCHF 1'011 et de KCHF 294 par rapport aux comptes 2014.

Ce résultat s'explique entre autre par la hausse des revenus fiscaux de KCHF 700 sur le budget et le retour de l'AISGE KCHF 127 .

Conseil communal du 21 juin 2016



En 2015, nous avons **vendu des terrains DDP pour KCHF 417**, montant provisionné sur le compte de réserve au bilan pour les amortissements et investissements futurs.

Les **investissements bruts s'élèvent à KCHF 3'044** et la **marge d'autofinancement** diminuée des ventes de DDP est de **KCHF 1'366**, permettant de couvrir que partiellement ces dépenses. Il a fallu donc recourir à l'emprunt pour le solde.

A noter que les **intérêts de la dette sont inférieurs** au budget de **KCHF 70**, les nouveaux emprunts ayant été retardés au maximum, compte tenu de la trésorerie. Ces intérêts seront toutefois perçus sur 2016, à la première échéance.

Conseil communal du 21 juin 2016





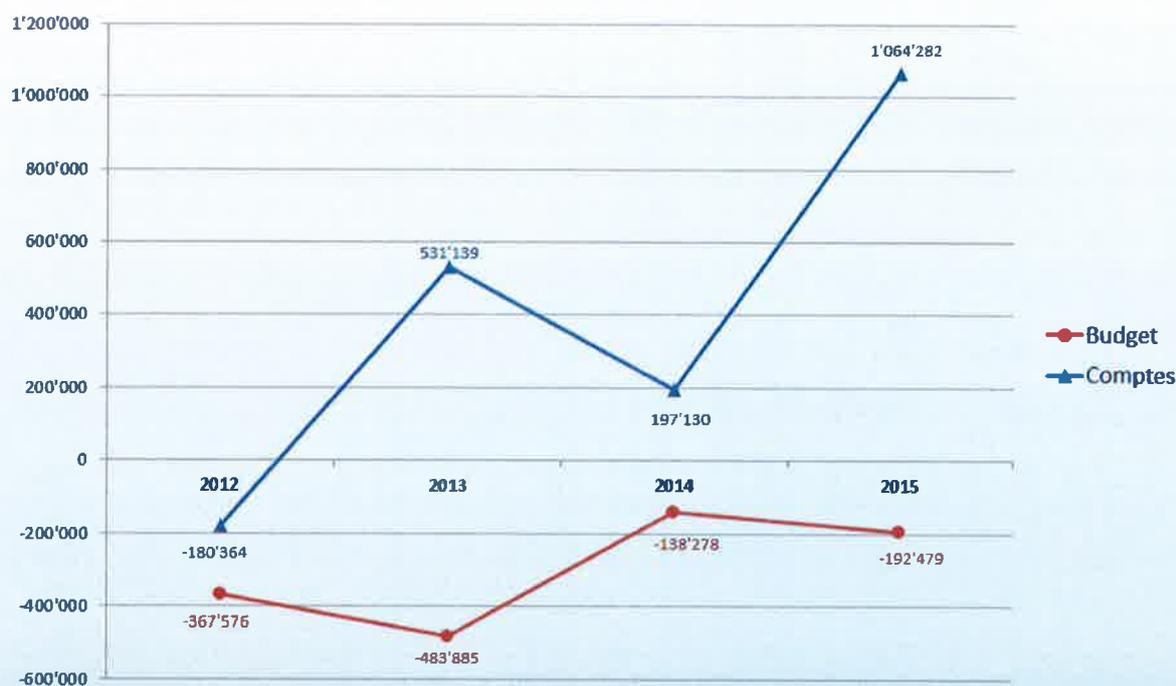
Comptes de fonctionnement

Libellé	Budget 2015		Comptes 2015		Comptes 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	1'459'085	155'000	1'404'856	166'043	1'448'717	149'758
Finances	2'263'971	8'048'175	2'579'587	9'122'123	2'866'834	8'549'329
Domaines - bâtiments	1'142'210	1'518'756	1'029'964	1'479'233	1'001'515	1'440'768
Travaux	1'812'778	855'670	1'744'298	918'656	1'775'188	1'131'528
Instruction publique - cultes	1'328'423	11'000	1'319'625	141'266	1'391'198	31'957
Police	566'881	38'000	588'913	79'206	559'374	49'386
Sécurité sociale	2'416'917	143'800	2'472'390	246'244	2'308'198	209'715
Services industriels	1'891'917	1'919'300	1'874'877	1'926'019	1'257'437	1'243'152
Total	12'882'180	12'689'701	13'014'509	14'078'791	12'608'461	12'805'591
Résultat de l'exercice		-192'479		1'064'282		197'130

Conseil communal du 21 juin 2016



Variations du résultat entre le budget et les comptes



Conseil communal du 21 juin 2016





Comptes de fonctionnement épurés (par nature)

Libellé	Budget 2015		Comptes 2015		Comptes 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Totaux	12'882'180	12'689'701	13'014'509	14'078'791	12'608'460	12'805'591
Gains comptables *		-300'000		-416'850		-529'170
Amortissements	-1'355'464		-1'355'464		-635'236	
Attributions fonds réserves	-583'536		-805'586		-1'558'271	
Prélèvements réserves		-1'108'996		-1'442'888		-381'968
Imputations internes	-689'668	-689'668	-616'775	-616'775	-586'322	-586'322
Total	10'253'512	10'591'037	10'236'684	11'602'278	9'828'631	11'308'131
Marge d'autofinancement		337'525		1'365'594		1'479'500

* Déductions des ventes DDP sur la marge d'autofinancement (revenus extraordinaires), si ventes incluses MA = CHF 1'782'443.-

Conseil communal du 21 juin 2016



Comparatif des comptes 2012 à 2015



Conseil communal du 21 juin 2016





Evolution des charges financières par nature

Comptes par nature	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart	%	Comptes 2014
Autorités & Personnel	1'432'125	1'510'927	78'802	5.22%	1'414'764
Biens, services & marchandises	2'711'040	2'391'738	-319'302	-13.35%	2'528'675
Intérêts passifs	125'158	49'965	-75'193	-150.49%	55'217
Remboursement & participations	5'189'089	5'511'081	321'992	5.84%	5'147'684
Aides & subventions	625'100	621'097	-4'003	-0.64%	529'344
Total	10'082'512	10'084'807	2'295	0.02%	9'675'684

Conseil communal du 21 juin 2016



Evolution des revenus financiers par nature

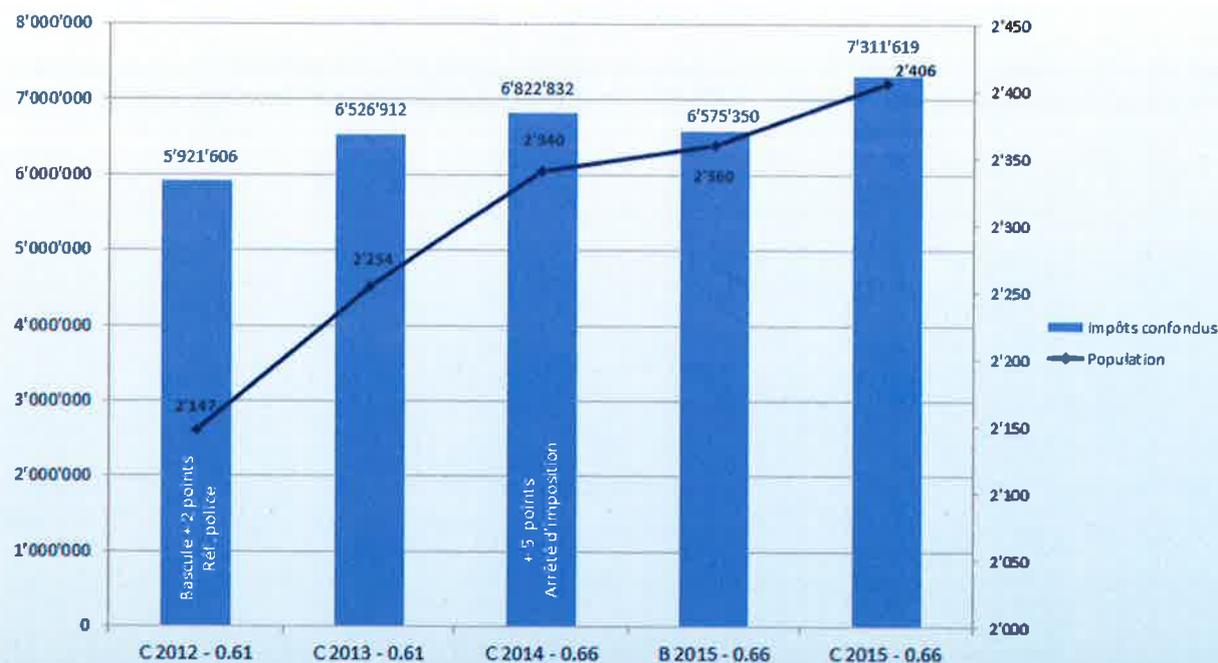
Comptes par nature	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart	%	Comptes 2014
Impôts	6'221'350	6'921'511	700'161	10.12%	6'494'097
Patentes & concessions	117'500	97'089	-20'411	-21.02%	124'090
Revenus du patrimoine	1'334'455	1'451'949	117'494	8.09%	1'508'568
Taxes & émoluments	1'836'665	1'937'289	100'624	5.19%	2'177'306
Parts aux recettes cantonales	350'700	376'362	25'662	6.82%	347'431
Participations & remboursements	1'002'767	1'223'567	220'800	18.05%	1'177'645
Autres participations	27'600	11'372	-16'228	-142.71%	8'164
Total	10'891'037	12'019'138	1'128'101	9.39%	11'837'301

Conseil communal du 21 juin 2016





Evolution des impôts



Conseil communal du 21 juin 2016



Détails par type d'impôts

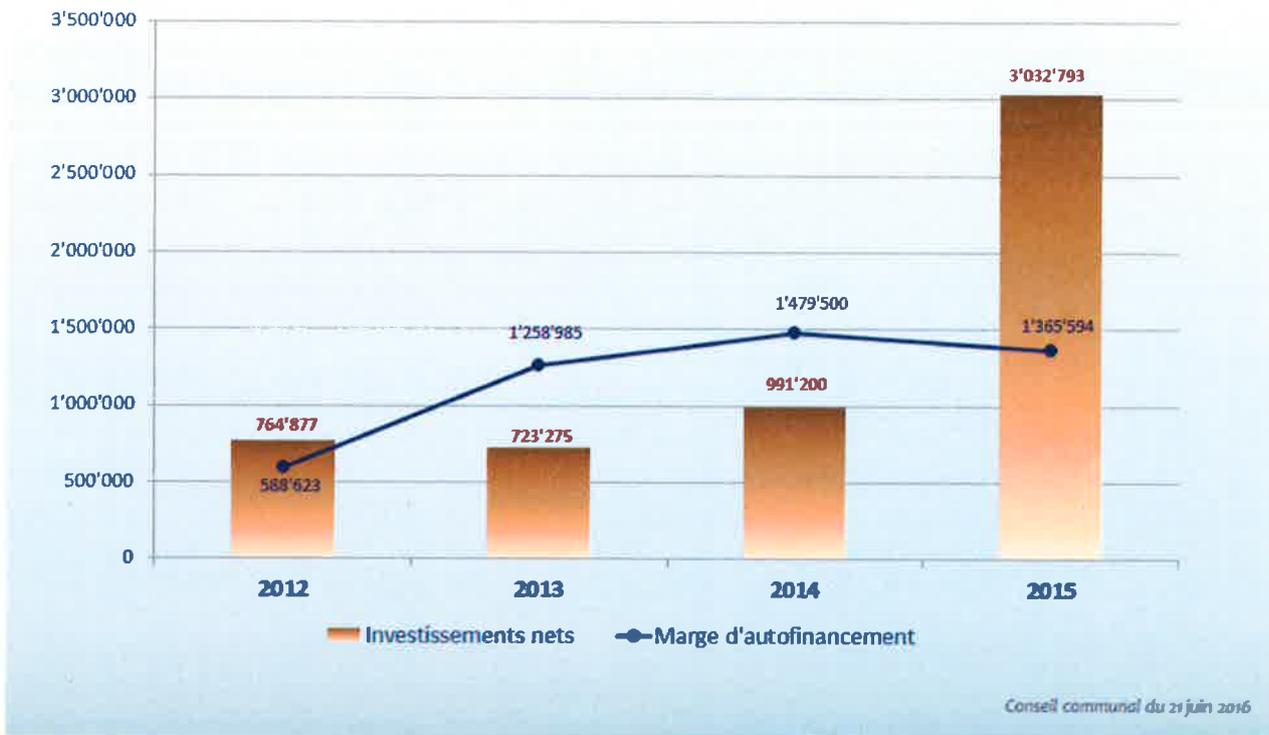
Type d'impôt	2012	2013	2014	2015
PP revenus	3'353'952	4'081'635	4'465'482	4'654'382
PP fortune	376'607	505'371	531'079	665'018
Source	257'243	243'768	199'797	202'857
Etranger	89'812	73'021	119'141	126'541
PM - bénéfice	25'897	23'104	56'303	102'158
PM - capital	4'681	2'145	13'669	9'091
PM - compl.	1'413	3'982	6'445	7'141
Foncier	580'291	606'618	626'753	669'669
Mutation	482'819	368'464	339'782	318'399
Succession-donation	37'647	34'643	47'711	74'954
Chiens	8'300	9'400	10'775	10'825
Après défalcation	42'026	86'017	31'976	32'175
Patentes	2'440	2'673	3'030	1'431
Intérêts PP-PM	43'961	53'425	23'999	61'580
Gains immobiliers	498'190	309'013	217'912	218'126
Frontaliers	116'328	123'633	128'781	157'271
Totaux	5'921'606	6'526'912	6'822'632	7'311'619
Population	2'147	2'254	2'340	2'406

Conseil communal du 21 juin 2016

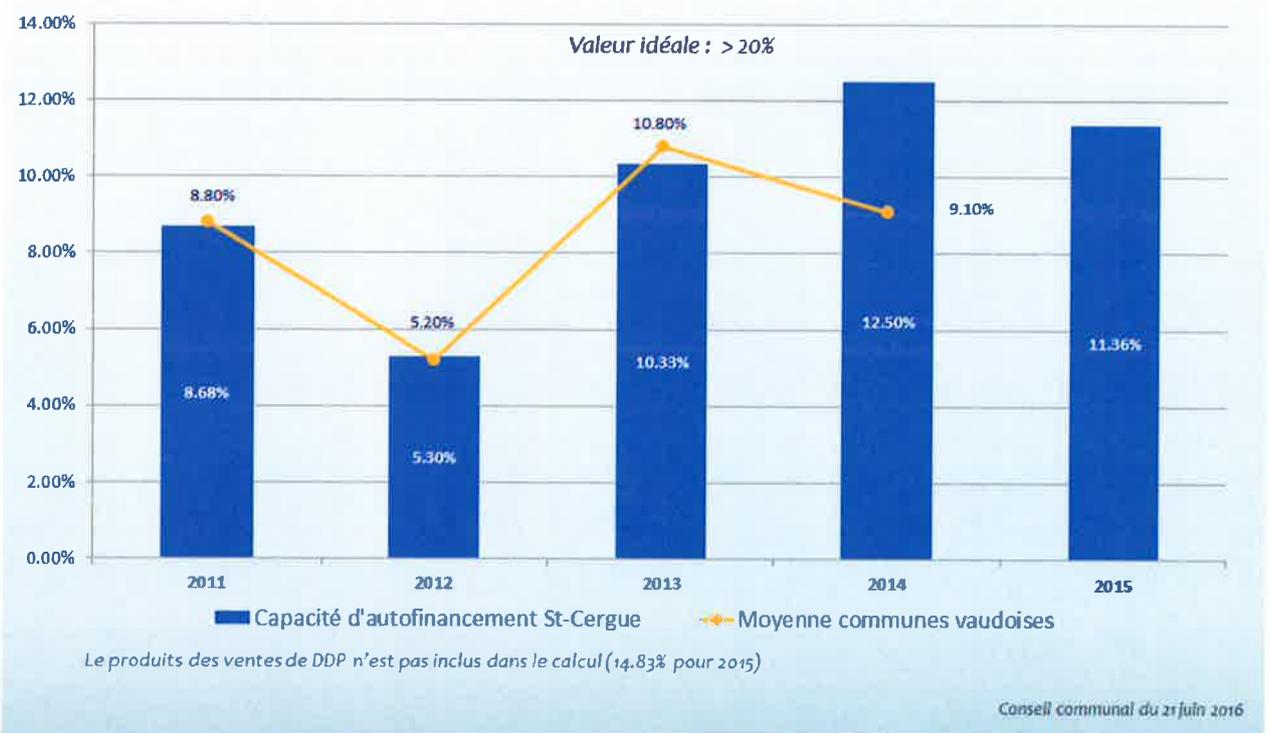




Evolution des investissements

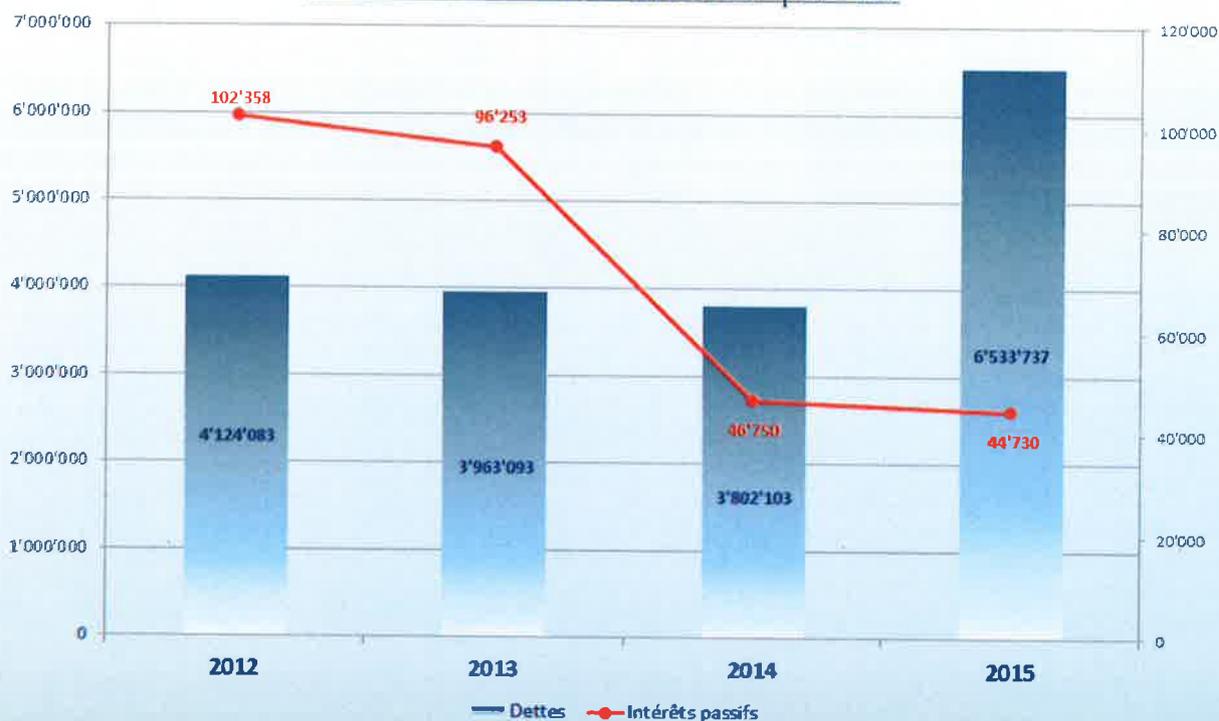


Capacité d'autofinancement





Etat des dettes et intérêts passifs



Conseil communal du 21 juin 2016



Détail des emprunts

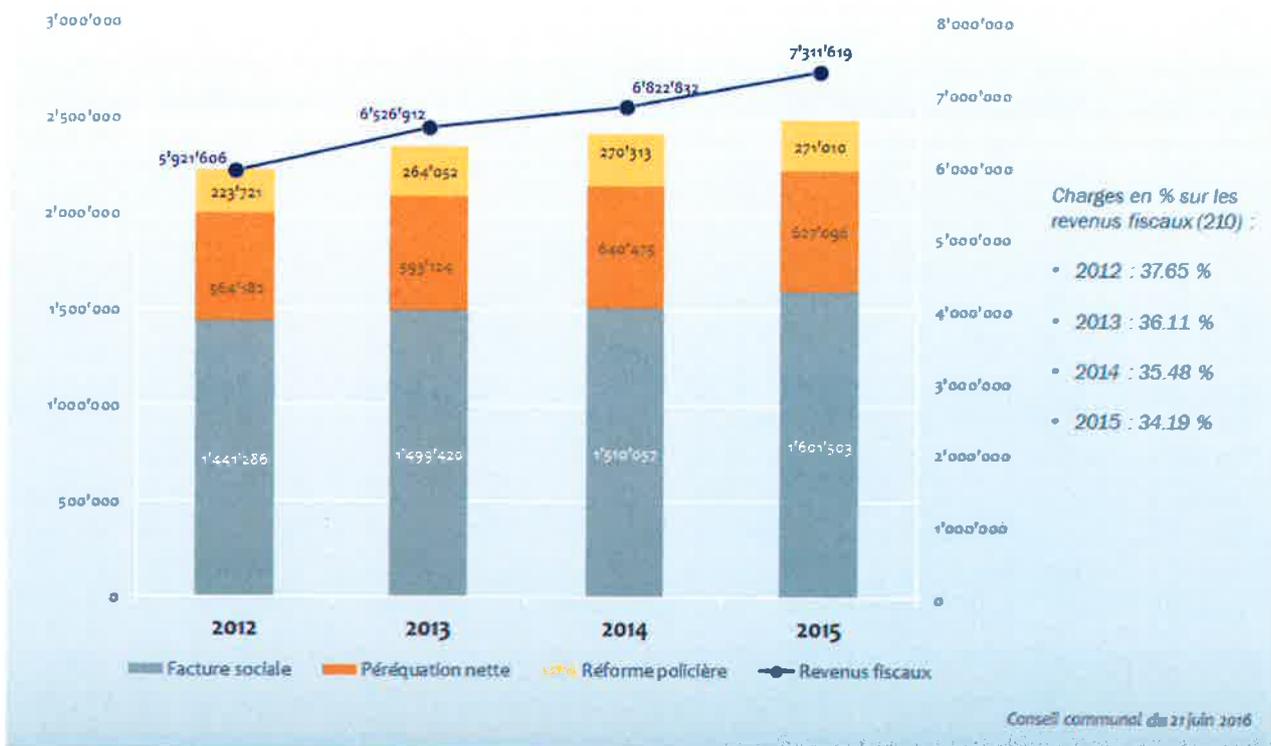
Etablissement	Utilisation	Solde initial	Solde au 01.01.2015	Amortis.	Solde 31.12.2015	Taux d'intérêts	Intérêts 2015	Observations
Postfinance	Tranformation administration	1'500'000	1'300'000	50'000	1'250'000	2.11%	27'430.00	Taux fixe jusqu'en 2020
Postfinance	Halte NStC - réservoir - étude école	1'400'000	0	0	1'400'000	0.19%	0.00	Taux fixe jusqu'en 2016
Postfinance	Stap Combe-Froide + réservoir	1'450'000	0	0	1'450'000	0.88%	0.00	Taux fixe jusqu'en 2025
AVS - Genève	Divers	2'000'000	2'000'000	0	2'000'000	0.72%	14'360.00	Taux fixe jusqu'en 2018
CIP - CPEV	Chalet Creux au Merle	40'000	30'000	2'000	28'000	2.80%	826.00	Taux fixe jusqu'en 2019
CIP - CPEV	Appartement administration	60'000	30'000	6'000	24'000	2.80%	798.00	Taux fixe jusqu'en 2019
CIP - CPEV	Appartement administration 2	70'000	49'003	4666	44'337	2.75%	1'315.50	Taux fixe jusqu'en 2020
LDR	Réseau d'eau La Cure	340'000	178'900	17'900	161'000	0.00%	0.00	Sans intérêt, fin 2024
LDR	Réseau d'eau Les Pelesses	500'000	194'200	27'800	166'400	0.00%	0.00	Sans intérêt, fin 2024
FET	Vallon	250'000	20'000	10'000	10'000	0.00%	0.00	Sans intérêt, fin 2024
Totaux			3'802'103		6'533'737		44'729.50	

Conseil communal du 21 juin 2016





Evolution péréquations totales avec revenus fiscaux



Conseil communal du 21 juin 2016



PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE ET SCHÉMATIQUE DES COMPTES 2015

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

DI Dépenses d'investissements 3'043'875	RI Recettes d'investissements 11'082
	DIN Dépenses d'investissements nettes 3'032'793

DIN Dépenses d'investissements nettes 3'032'793	EN Endettement net (augmentation) 1'687'199
	MA Marge d'autofinancement 1'365'594

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

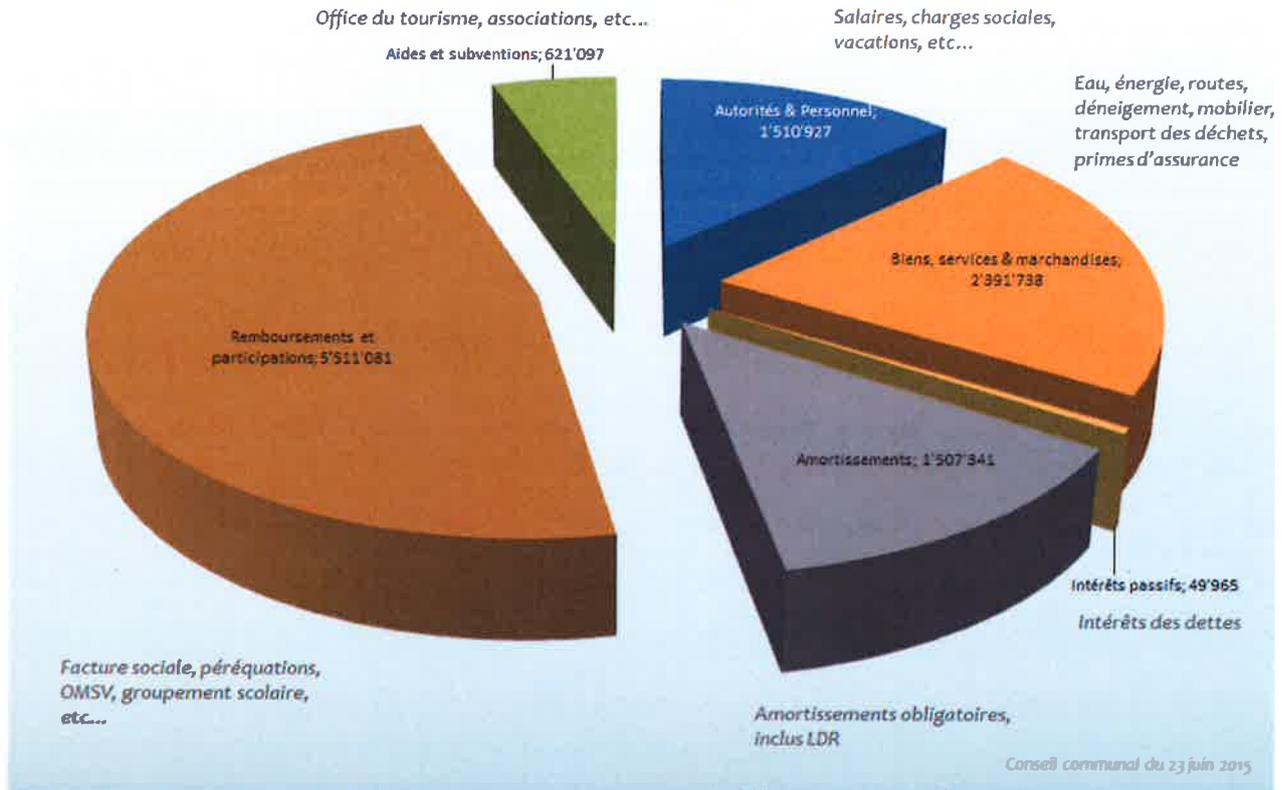
CFE Charges de fonctionnement épurées 10'236'684	RFE Revenus de fonctionnement épurés 11'602'278
	Déduction ventes DOP 416'860
MA Marge d'autofinancement 1'365'594	

Conseil communal du 21 juin 2016

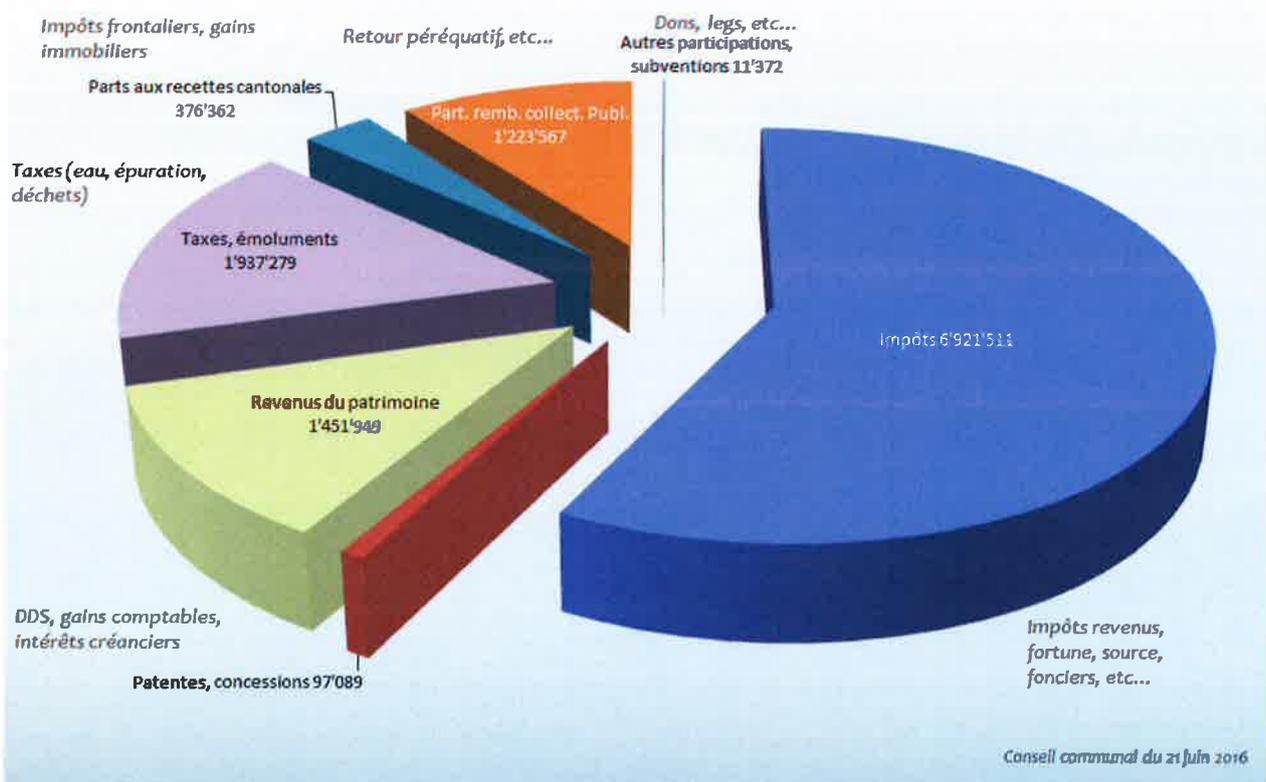




Décomposition des charges financières



Décomposition des revenus financiers





ANALYSE FINANCIÈRE 2015

Quelques ratios



MA/EN : négatif = bon

Indique le rapport entre les disponibilités annuelles propres et l'endettement net en fin d'exercice



MA/RFE : 11 % (résultat moyen, bon au-dessus de 20%)

Exprime la capacité d'autofinancement qui se dégage des revenus de fonctionnement



MA/DIN : 58 % (résultat bon au-dessus de 80%)

Indique le degré d'autofinancement pour couvrir les dépenses d'investissements nettes



INP/RFE : 0.37 % (résultat bon en-dessous de 5%)

Mesure la part des revenus affectés au paiement des intérêts de la dette



Quotité dette brute : 54 % (bon en-dessous de 100%)

Met en relation le montant des emprunts avec les revenus de fonctionnement

Conseil communal du 21 juin 2016



Conclusions

L'exercice 2015 clôture par un bénéfice de **CHF 1'064'281,68**.

La marge d'autofinancement n'a permis de couvrir que partiellement les lourds investissements effectués durant l'année et qui vont encore perdurer en 2016 et durant les années suivantes.

Les emprunts sont passés de KCHF 3'802 à 6'534 pour le financement des investissements votés. Les liquidités sont certes élevées, mais elles intègrent les montants des emprunts effectués en 2015 et qui ne sont que partiellement dépensés, les travaux inhérents aux gros chantiers étant toujours en cours.

L'exercice 2015 reste néanmoins un excellent millésime et nous vous recommandons d'adopter les comptes tels que présentés.

Conseil communal du 21 juin 2016



DOMAINES ET BATIMENTS

Terrains

Dangers naturels - Confortation des falaises, Sous les Roches

L'étude géologique effectuée par Karakas et Français SA et leur rapport préliminaire ont dû être modifiés et complétés à la demande du canton. Ils sont en main de la DGE (Direction Générale de l'Environnement) pour validation. Dès leur approbation, l'étude et le suivi de la sécurisation des zones dangereuses répertoriées reprendront selon les préavis, acceptés en fin d'année 2014, par le conseil communal pour le secteur Sous-les-Roches pour un montant de CHF 28'000.- (préavis 02/2014),

Un 2^{ème} préavis en fin d'année 2015 concerne la région des Pralies (Préavis n° 19/2015 pour un montant de CHF 23'000.-).

Droits de superficie

Le nombre de DDP vendus en 2015 est de 3.

Forêts

Forêts

La seule information extraordinaire pour ce dicastère, est la réparation de la route du Vuarne. En effet cet accès a été mis à mal lors du transport des coupes de bois sur la partie forestière de Trélex. Il y a eu un préavis (N° 11/2014) pour cette remise en état pour un montant de CHF 39'000.-, travaux de rénovation exécutés en 2015.

Bâtiments divers

Chalets d'alpage

Après la vacance de ce dicastère jusqu'à mi 2015, les gros travaux selon le préavis n° 08/2014 n'ont pas pu être effectués, seuls les contrôles obligatoires ont été réalisés (contrôle des normes pour l'électricité et entretiens standards). Malgré les impondérables et tracas de la météo (sécheresse et canicule) la course fut de rigueur afin d'assurer l'alimentation en eau potable les différents alpages pour le bétail, gourmand en cas de canicule (100 litres/jour par tête de bétail). Cela n'a nullement affecté le budget de ce dicastère. Les travaux de rénovation des différents alpages ont été reportés au début du mois d'avril 2016.



Vallon

Par rapport aux comptes 2014, on constate une augmentation du coût du Vallon d'environ 23'000 CHF. Les causes peuvent être expliquées par le poste d'entretien du bâtiment plus élevé qu'en 2014 (+ 7'000 CHF) en raison de l'entretien obligatoire de certains éléments de la scène de la salle de spectacle, notamment la révision des cordages de scène, le remplacement de certains rideaux, la réparation des modules électriques de l'éclairage de scène et de l'imputation interne du CAD (+ 10'700 CHF).

Au niveau des charges salariales, le remplacement partiel d'un poste en ajout de charges et le poste travaux exécutés par des tiers est compensé par la rétrocession de l'assurance accident.

Les revenus de locations, en revanche, sont meilleurs en 2015 qu'en 2014.

Ecoles

Rien à signaler, les dépenses d'entretien se limitent au minimum en raison de la construction prochaine d'un nouveau complexe scolaire.

TRAVAUX

Routes

Par rapport à 2014, le compte 430 présente une augmentation des coûts de plus de 200'000 CHF, mais en phase avec les sommes budgétisées. Ces 200'000 CHF s'expliquent par une diminution de 80'000 CHF de remboursement de tiers (comptes 2014) et une augmentation de 34'000 CHF des amortissements. La différence de **86'000** CHF s'explique principalement par l'augmentation des frais d'entretien du réseau routier, du déneigement et de l'éclairage public comme détaillé ci-dessous.

Entretien du réseau routier

Par rapport à 2014, les charges d'entretien du réseau routier ont augmenté de **33'500** CHF dépassant le budget de 11'000 CHF. L'entreprise Camandona chargée de l'entretien de nos routes et chemins fournit un travail exceptionnel et respecte les devis calculés. Les dépassements sont plutôt à attribuer à des travaux imprévus ou des opportunités supplémentaires survenus lors des travaux de création du trottoir rte de France et de la réfection de la chaussée Ch. Carroz Delay qui n'avaient pas été prévus dans les préavis concernés.



Déneigement

En comparaison avec les comptes 2014, le poste déneigement a coûté **36'000** CHF de plus, mais est conforme au budget prévu.

Eclairage Public (EP)

Dans le village, de nombreux luminaires sur la route d'Arzier et route de la Gare ont été changés pour du LED. D'autre part, nous avons profité d'une action de la Romande Energie pour des luminaires au sodium, pour remplacer les anciens luminaires à mercure sur les tronçons rte de Basse-Ruche et ch. de la Chapelle. Le dépassement de charges par rapport au budget est dû au chantier rte de France où l'opportunité des fouilles ouvertes a été saisie pour pré-équiper le tronçon en tubes en attente d'une future ligne enterrée et installation de 2 nouveaux mâts qui n'avaient pas été prévus dans le préavis concerné. La finalisation de ce tronçon en éclairage public a été ajournée pour 2017. De même pour Carroz-Delay où un luminaire, non prévu dans le préavis concerné, a été installé contre le mur du cimetière. Au total, un dépassement de plus de **10'000** CHF par rapport au budget.

ORDURES MENAGERES

OM et recyclables

Le compte 45 est équilibré comme expliqué par notre boursier communal lors du conseil communal de mars 2016. Cet excellent résultat peut être attribué aux efforts de la population qui « joue le jeu » du principe du pollueur/payeur et aussi grâce au retour exceptionnel de la Sadec de 41'000 CHF. Pour l'instant, rien ne justifie de changer le montant de la taxe forfaitaire.

EPURATION

Après 16 ans de travail et de négociations avec le canton, celui-ci a approuvé le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de St-Cergue fin décembre 2015. Cette étape importante va permettre de planifier les gros travaux à entreprendre principalement dans le centre du village : la mise en séparatif du réseau des eaux usées et des eaux claires ainsi que la mise en conformité des canalisations communales et privées. Ces travaux seront associés avec le renouvellement des conduites d'eau potable et la réfection des espaces urbains, à savoir les routes, places, trottoirs et éclairages publics.



INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Service médical et dentaire

Afin de répondre aux exigences de la loi sur la santé publique, les communes sont tenues de contrôler annuellement la dentition de tous les élèves en âge de scolarité. Un service dentaire itinérant a été créé avec l'achat d'une première caravane dentaire qui tournera dans les différentes communes du district de 1969 à 1986. Une deuxième caravane est inaugurée en 1987 et la troisième en 2016.

Un réseau est fondé en 1969, la commune de Nyon n'en fait pas partie. Les 35 communes membres de la clinique dentaire sont liées par une convention révisée en 2012.

Un comité de 5 municipaux est nommé au début de chaque législature, la commune de Gland en assure le secrétariat et la comptabilité. C'est également la commune de Gland qui effectue les déplacements de la clinique dentaire.

La participation financière s'élève à CHF 4.50 par habitant. Pour l'année 2015 uniquement, elle a été de CHF 6.00 en vue de l'achat de la nouvelle clinique itinérante.

POLICE

Une convention lie St-Cergue avec les communes de Trélex, Genolier, Givrins et Arzier-Le Muids pour l'engagement de deux assistants de sécurité publique(ASP) pour la durée de la législature. La complexité de la gestion sur l'ensemble des cinq territoires et le peu de présence sur chaque commune n'ont pas été satisfaisants. La convention a été dénoncée par une des communes ce qui met fin à l'engagement des deux ASP en 2016. Une nouvelle solution pour assurer la sécurité est en élaboration.

Service du feu

Le deuxième exercice de la nouvelle association intercommunale du SDIS Nyon-Dôle se solde par des coûts bien maîtrisés. Comme en 2014 ceux-ci se situent avec CHF 32.38 par habitant en dessous du budget de CHF 35.92 par habitant. Le solde de 5'196.16 pour St-Cergue sera déduit sur la facture en 2016. Sur le plan opérationnel les sites ont pu conserver leur fonctionnement, malgré le commandement et la gestion qui sont centralisés à Nyon. Le 31 décembre 2015 le SDIS Nyon-Dôle compte un effectif de 266 sapeurs-pompiers dont 47 sur le site de St-Cergue. Le SDIS complet a été alarmé à 470 reprises. Le site de St-Cergue l'a été à 34 reprises pour 6 incendies, 15 inondations, 9 sauvetages, 1 pollution et 3 interventions diverses.

SECURITE SOCIALE

Service social communal

Le compte 710.3522.00, participation accueil de jour AISGE (Association intercommunale scolaire de Genolier et environs) couvre le déficit de l'UAPE (Unité d'accueil pour écoliers). Ce déficit provient du fait que la



prestation de midi n'est pas fournie par l'UAPE mais par le restaurant scolaire. Des calculs ont été effectués et il s'avère que le coût serait plus élevé si la commune devait subventionner les repas de midi pris à l'UAPE, d'où le choix de fonctionner avec un restaurant scolaire. Il n'est toutefois pas possible de reporter ce déficit sur le RAT (réseau d'accueil des Toblerones) car le tarif de la journée en UAPE devrait être augmenté.

Bien qu'il soit élevé, le subventionnement communal pour l'accueil de jour reste stable. Pour rappel, la subvention communale dépend du revenu des parents.

L'installation de portacabines pour l'UAPE a permis d'accueillir tous les écoliers dont les parents ont fait la demande. Le nombre d'enfants accueillis est toutefois insuffisant et ne permet pas d'optimiser les coûts.

SERVICE INDUSTRIELS

Eau potable

La nouvelle station de pompage (STAP Combe Froide), ainsi que le nouveau réservoir des Cheseaux ont été terminés en fin d'année 2015 pour ce qui est du gros œuvre, la mise en service reste quant à elle programmée pour la fin du printemps 2016. L'alimentation en eau potable de la commune de St-Cergue sera ainsi renforcée, une nécessité afin de subvenir à l'évolution de notre population. La fourniture en eau potable durant cet été à Saint-Cergue a, certains jours caniculaires, dépassée les 800 m³/jour.

Notre réseau de distribution, très ancien dans le village, était devenu fragile avec les années. Ceci a pu être constaté lors de fuites durant l'été sur la conduite d'alimentation principale à l'entrée du village, sise route de Nyon, entre la zone artisanale et le chemin Jean-Jacques Rousseau. Cette conduite en mauvais état, nous a obligé à intervenir en urgence et d'établir un préavis pour sa consolidation sur une longueur de 170 mètres afin d'éviter d'autres interventions similaires et d'éventuels dégâts privés ou publics. Les coûts de cette consolidation ont été maîtrisés et rentrent parfaitement dans le préavis n° 10/2015 soit CHF 120'000.-.

Au chemin du Carroz-Delay, le revêtement en très mauvais état, dû au chantier de deux nouvelles constructions et au déneigement, devait absolument être rénové en 2015. De ce fait et afin de ne pas être obligés d'abîmer ce nouveau bitume pour une réparation éventuelle suite à une fuite sur la conduite d'eau potable, âgée de plus de 50 ans, nous avons décidé de changer les 80 mètres de cette conduite selon le préavis n° 06/2015 pour un montant de CHF 173'000.- y compris le nouveau revêtement bitumineux. D'autres petites fuites ont été maîtrisées et assumées par les frais d'exploitation.

Chauffage à distance

Le compte 84 présente un bénéfice de plus de 50'000 CHF notamment dû à l'augmentation des revenus d'environ 40'000 CHF, expliqués par un exercice sur 13 mois au lieu de 12 suite au changement des compteurs de chaleur chez nos clients fin 2014 et une diminution des frais de mazout d'environ 10'000 CHF.



CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la municipalité à l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le rapport de la municipalité sur la gestion et les comptes 2015

Vu le rapport de la fiduciaire Pierre Busset concernant les comptes 2015

Ouï le rapport de la commission de gestion

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'approuver les comptes de l'exercice 2015 tels que présentés
2. De donner décharge à la municipalité et au boursier communal pour sa gestion 2015

Ainsi délibéré en séance de municipalité du lundi 18 avril 2016.

La syndique

La secrétaire



C. Gallay

L. Gilardi

